



Il est essentiel de rappeler les quelques gestes élémentaires au bien vivre ensemble, d'autant plus facilement que la municipalité et la CAPM proposent un service gratuit, que ce soit pour l'enlèvement d'objets volumineux ou des déchets verts.

## **Ne jetons rien sur notre chemin**

Ni déchets, ni papiers, mettons un terme à des habitudes, comme vider le cendrier de voiture par la fenêtre, mais au contraire récupérons soigneusement déchets et papiers.

## **Appareils ménagers**

Les appareils électroménagers, informatiques, le matériel grand public... doivent, depuis le 15 novembre 2006, être repris par les vendeurs dans le cadre d'un nouvel achat. Les piles et accumulateurs usagés doivent être rapportés dans les points de vente.

## **Gravats**

On appelle gravats les matériaux tels que morceaux de plâtre, mortier, parpaing, béton, carrelage, parquet...

En quantité limitée, vous pouvez les déposer directement dans les déchèteries. Pour de plus gros volumes, vous devez faire appel à un professionnel.

## **Les médicaments**

Les médicaments périmés, non utilisés et leurs emballages, doivent être rapportés aux pharmaciens. L'Assemblée Nationale a adopté un amendement qui préconise que les médicaments ramassés par les patients aux pharmaciens, dans le cadre du dispositif Cyclamed, seront désormais détruits et non plus donnés à des associations humanitaires. Ce texte suit les recommandations de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et la demande récurrente d'ONG comme pharmaciens sans frontière ou Remed. Donner nos « restes thérapeutiques », comme les appellent les Africains s'avérerait en effet dangereux pour les populations locales.

[Haut de page](#)



## Huiles usagées

En aucun cas la dépose d'huiles usagées n'est permise, ni sur la chaussée, ni dans les conteneurs, ni dans les canalisations. Un endroit spécifique leur est réservé dans les déchèteries. La plupart des garages de la ville acceptent gratuitement leur dépose.

## Éco-blocs

Vous pouvez porter vos feuilles de papiers A4 utilisées côté recto au lycée Mongrand. Dans le cadre d'un projet éducatif, les jeunes les recalibrent en [éco-blocs](#).

Partenaire de cette opération, la mairie peut également recevoir vos feuilles de papier à l'accueil.

## Trier ses déchets

La CAPM a mis en place le [recyclage des déchets](#).

Conteneurs à verre, conteneurs à papier sont disposés à travers toute la ville. Trier c'est aussi séparer les emballages et les déchets alimentaires. Ce geste est déterminant. Les rippeurs collectent le tri. Tous les emballages recyclables sont vidés dans des bennes séparées. Sinon, le verre en se cassant polluerait tous les autres emballages. Si le tri a été mal fait, le bac n'est pas pris. Il sera alors collecté avec les ordures ménagères. Après la collecte, les emballages sont amenés au centre de tri. C'est la dernière préparation avant le recyclage. Déposés sur un tapis roulant, les emballages sont triés manuellement et regroupés par catégorie. Les emballages sont ensuite compactés, mis en balles et expédiés vers leur site de recyclage respectif. Le verre n'a pas suivi ce chemin. Il est parti directement dans les centres de tri spécialisés.

La CAPM a mis tout le dispositif nécessaire et gratuit de ramassage des déchets triés en place. Chacun d'entre nous peut et doit faire ce geste.

## Respectons la tranquillité des résidents

Trop de bruit nuit au bon voisinage. Rappelons qu'il est interdit la nuit comme le jour de troubler l'ordre public.

## Respectons les limitations de vitesse

4000 élèves de la maternelle au cycle secondaire fréquentent notre commune, automobilistes, veillons à ne pas dépasser la vitesse autorisée en agglomération qui est de 40 km/h, et ralentissons aux abords des écoles. D'autre part, lorsque nous déposons les enfants à l'école, ou lorsque nous les récupérons, nous devons nous tenir à l'écart des trottoirs et des passages piétons.

pérons, veillons à ne pas stationner n'importe où et n'importe comment car cette attitude suscite le danger. Même en étant pressé, comme la vie d'aujourd'hui le prescrit, il est souhaitable de se garer correctement et d'aller à la porte de l'école son enfant à la main.

## **Respectons le code de la route**

Feux rouges grillés, vitesses trop élevées, non respect des priorités, violation des sens interdits... Une fois le permis dans la poche, et l'habitude de la conduite prise, on se dit que les accidents n'arrivent qu'aux autres... Pourtant la réalité prouve le contraire, pensons-y !

## **Utilisons les parkings**

Nous avons la chance à Port de Bouc, de n'avoir pas de stationnement payant et des places de parkings nombreuses, utilisons-les, ne bloquons pas les accès. De plus, arrêtons de stationner n'importe comment alors que le parking est de l'autre côté du trottoir, arrêtons de nous garer sur les trottoirs, prévus pour les piétons et le passage des poussettes, landaus ou sur les places handicapées.

## **Respectons les espaces verts**

Le [service environnement](#) de la municipalité nous offre de beaux espaces verts garnis de fleurs, d'arbres et de pelouses, et leurs efforts nous ont permis d'obtenir la troisième fleur des villes fleuries, alors prenons soin de nos espaces verts.

## **Tenons nos chiens en laisse**

Qui dit chien en balade, dit trottoirs et pelouses sales. Alors propriétaires de chiens, surveillons nos animaux, et essayons de les tenir en laisse.

## **Respectons la forêt de Castillon**

Poumon vert de la ville, la [forêt domaniale](#) mérite qu'on lui accorde toute notre attention. Respectons la faune et la flore. N'allumons pas de feu et évitons de fumer. Ne jetons pas nos déchets partout, ne laissons pas divaguer les chiens et rappelons à nos amis vététistes qu'il est préférable d'utiliser les sentiers prévus pour leurs escapades. Car rouler n'importe où peut nuire à la faune en nidation.

[Haut de page](#)